

Délibération n° 2018-04-11

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 20 septembre 2018

Objet

 Réorganisation du
 service finances

Rapporteur

SAUVANT Jean-Pierre

Date de convocation

13 septembre 2018

**Date d'affichage du
 compte rendu**

28 septembre 2018

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 126

Présents : 87

Votants : 101

Pour : 101

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
		BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge		BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
		CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude	DALMAS André	
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
DYNDAS Eric	EMIREN Bernard	ESPEIL Michel
FANJUL José	FONTANIVE Pierrette	
GARNAVAULT Philippe	GAUDRIAULT Damien	
GELLY Guy		GOUEZEC Jean-François
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
		LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean	MONTABRUT Paulette	
NICOLLET Michel	OLIVIER Christian	PAGESSE Pierre
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	PETILH Sandra
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	SAUTEREAU Catherine
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
THEVENET Emilie	TINET Georges	TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (14) : BARRAUD Bertrand à KAROUTZOS Christian, BASTIEN Gérard à HERBST Nadine, BERTHELOT Pascal à RODDIER Gilles, BLANJARD Michel à NICOLLET Michel, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrich, DENAIVES Catherine à BACQUET Jean-Paul, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, DUBESSY Florence à VARISCHETTI Martine, GAUTHIER Isabelle à JAMON Marc, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRE Annick, PELOU Michel à MAHOUDEAUX Gaëlle, SALVINI Luc à ALETON Danielle.

Absents représentés (7) : CONTOUX Michel, CREGUT François, ESBELIN Nicole, FRAISSE Jean-Luc, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélie, ROCHETTE Christophe.

Absents (25) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, CHANIMBAUD Lionel, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, FRADIN Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MAERTEN Christian, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 33 ;

VU l'avis du comité technique en date du 06 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'après 18 mois d'activité et un travail conséquent de mise en place des processus internes, l'activité du service finances peut dorénavant être mieux appréhendée ;

CONSIDÉRANT qu'à l'aune de ces quelques mois de fonctionnement, et dans la continuité des changements déjà opérés à l'automne 2017 avec le recrutement d'un référent budgétaire, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements organisationnels mineurs pour améliorer la lisibilité organisationnelle du service et permettre la prise en charge de missions ou d'activités délaissées lors de la phase de structuration du service, et notamment concernant la gestion des immobilisations et des amortissements ou la gestion de la dette propre de la communauté d'agglomération comme de la dette garantie ;

CONSIDÉRANT qu'en parallèle, l'un des 4 postes de référent comptable deviendra vacant au 1^{er} octobre 2018 à l'occasion du départ en disponibilité pour convenances personnelles de l'agent, et que la période est donc propice à la mise en œuvre d'ajustements organisationnels avant d'engager une procédure de recrutement ;

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, il est proposé de structurer le service finances à travers :

- la création d'un poste de responsable du service finances, lequel sera préférentiellement pourvu dans le cadre d'une mobilité interne après appel à candidature ;
- la suppression d'un poste de référent comptable, les 3 postes restant étant suffisants pour satisfaire l'activité lié à cette fonction ;
- la modification des missions afférentes à l'emploi de référent budgétaire ;
- la modification des missions afférentes à l'emploi d'assistant de direction afin de lui permettre de consacrer une part plus importante de son activité sur les politiques numériques (RGPD – open-data, etc.) ;

CONSIDÉRANT que suite à ces ajustements, la direction des finances et de l'informatique sera ainsi composée de 3 services :

- le service finances ;
- le service achat ;
- le service informatique et téléphonie ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de prendre acte de la réorganisation du service finances à compter du 01 octobre 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 05/10/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/10/2018